COMMUNE DE ROGLIANO

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique

Plan n°2

Secteur(s) : Macinaggio

Version du document :

- Document arrêté le : 17/12/2021
- Document approuvé le : 27/09/2023

Echelle : 0 25 50 75 100 m

N

LEGENDE :

2B261_SMVM_plages :
- naturelle (Np)
- urbaine (NPTp)

SERVITUDES DU PATRIMOINE :
- Périmètre de protection

SERVITUDES DU LITTORAL :
- 2B261_DOMAINE_PUBLIC_MARITIME_L_02B
- 2B261_RIVAGE_MER_BANDE100M_L_02B

2B261_PRESCRIPTION_LIN_20230927
- 99 - Autre : espaces proches du rivage

2B261_PRESCRIPTION_SURF_20230927
- Espace boisé classé
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Espaces remarquables du littoral
- Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver
- Autre prescription

2B261_ZONE_URBA_20230927
- U
- N
- A

As : espaces stratégiques agricoles
Naep : équipement de stockage d'eau
Nsp : équipement sportif
Nt : camping
Neol : parc éolien

Source(s) :
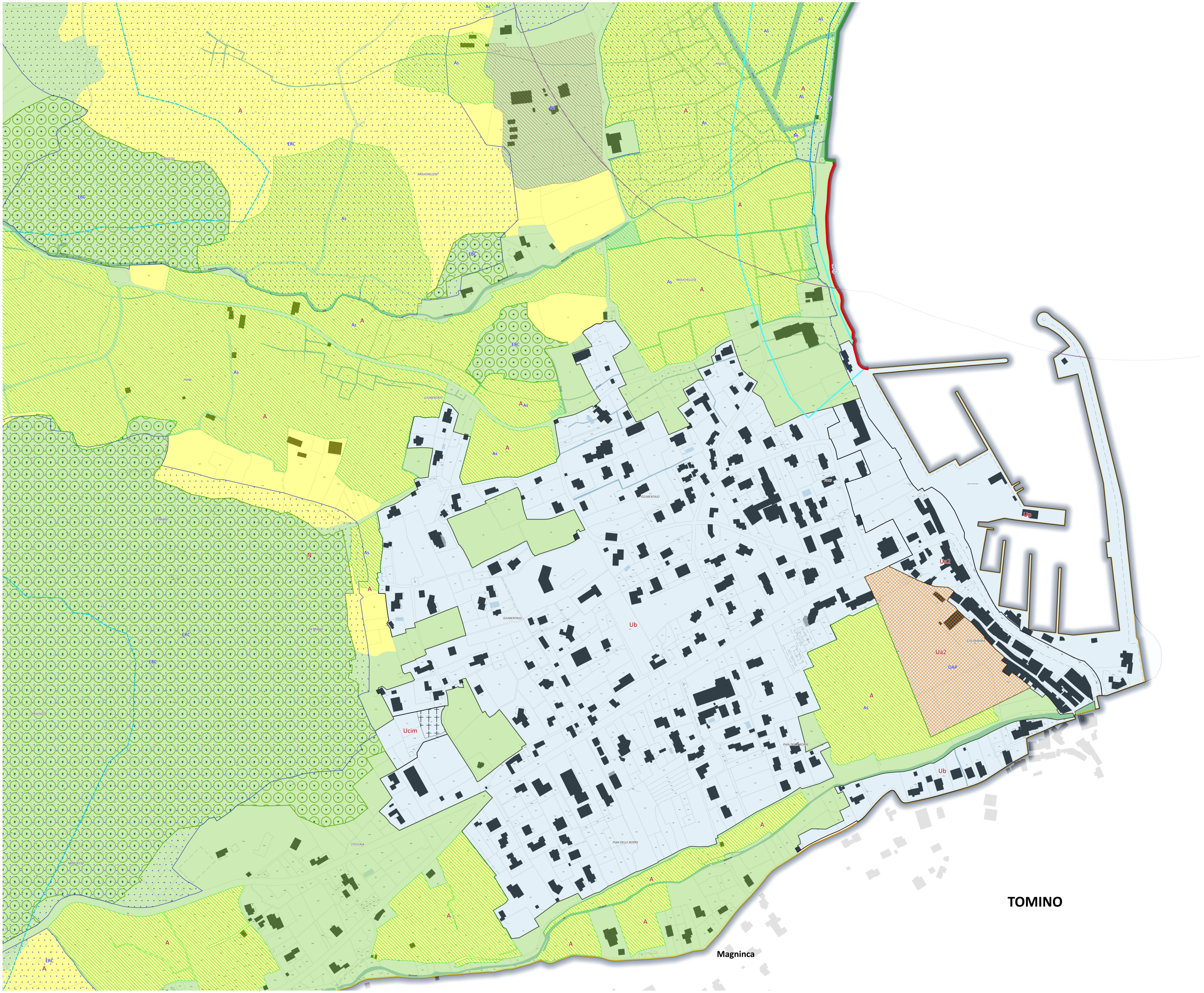
Fond de plan PCI Vecteur (format EDIGEO) - Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) - Les données contenues dans le fond de plan cadastral n'ont qu'une valeur informative et ne constituent en aucun cas un justificatif de droit de propriété.